

L'inceste et l'incestuel : « Hiroshima et Tchernobyl »

Anne Carpentier¹, 30.6.11 revu 11.8.11

Préambule.....	1
Incestes	2
Facteurs de risque :.....	3
Facteurs de protection.....	4
Conséquences de l'inceste.....	4
Pour s'en sortir.....	6
L'« inceste du deuxième type »	6
L'incestuel :	7
Le flou entre les générations	8
Les conséquences de l'incestuel sont les mêmes que dans l'inceste.....	10
En sortir.....	10
Extraits de missions sur le terrain.....	10
BIBLIOGRAPHIE	13

AVIS IMPORTANT

Les fiches et récits d'expériences « Pratiques » sont diffusés dans le cadre du réseau d'échanges d'idées et de méthodes entre les ONG signataires de la « charte Inter Aide ».

Il est important de souligner que ces fiches ne sont pas normatives et ne prétendent en aucun cas « dire ce qu'il faudrait faire »; elles se contentent de présenter des expériences qui ont donné des résultats intéressants dans le contexte où elles ont été menées.

Les auteurs de « Pratiques » ne voient aucun inconvénient, au contraire, à ce que ces fiches soient reproduites à la condition expresse que les informations qu'elles contiennent, soient données **intégralement y compris cet avis**. Si elles sont citées, la source (Réseau Pratiques) et les auteurs **doivent être mentionnés intégralement**

Préambule

J'ai écrit ce petit document pour les équipes de travailleurs sociaux impliquées sur des programmes d'accompagnement familial menés en partenariat avec Inter Aide dans les bidonvilles aux Philippines et à Madagascar. Elles peuvent rencontrer relativement souvent, dans leur travail, des personnes qui ont été incestées pendant leur enfance ou leur adolescence. Ou rencontrer aussi des cas de familles incestuelles, mais les équipes ont plus de mal à repérer ce qui ne va pas, même lorsqu'elles sentent bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas... (Deux exemples, extraits de mes derniers rapports de mission, donnés en fin de document, illustrent le travail des équipes d'accompagnement familial).

¹ Anne Carpentier est psychopraticienne Gestalt-thérapeute et supervise pour Inter Aide les programmes sociaux & psychosociaux menés à Manille aux Philippines. Elle est aussi responsable du réseau [Pratiques](http://www.interaide.org/pratiques).

Incestes

L'inceste² : rapport sexuels entre deux personnes apparentées par des liens consanguins et/ou sociaux ou symboliques (ex. des rapports sexuels entre un père adoptif et son enfant adopté(e), alors qu'il n'y a pas de lien consanguin, n'en est pas moins un inceste).

Selon l'AIVI, « l'inceste peut être un **viol** : soit, tout acte de pénétration par voie orale (fellation), anale (sodomie) ou vaginale imposé avec une partie du corps de l'agresseur (doigt, pénis...) ou par l'utilisation d'un objet.

L'inceste peut aussi prendre la forme d'une **agression sexuelle** consistant à imposer un toucher sur le corps de l'enfant avec son propre corps (se frotter contre l'enfant, cunnilingus, masturbation...) à des fins de satisfaction sexuelle. L'enfant peut être forcé à pratiquer des gestes de masturbation sur l'agresseur, à l'embrasser ou le toucher où il le demande.

L'inceste c'est aussi tout ce qui concerne l'exhibition sexuelle ou « **inceste moral** » : les actes de faire l'amour devant son enfant, parader nu, tenir des propos à caractère sexuel, visionner des films pornographiques avec son enfant... sont considérés comme relevant de l'inceste. Utiliser son enfant comme confident de ses aventures sexuelles, le photographier nu ou dans des situations érotiques également.

L'inceste c'est aussi le « **nursing pathologique** » : sous couvert de d'actes d'hygiène ou de soins, l'agresseur assouvit ses pulsions en pratiquant des toilettes vulvaires trop fréquentes, des décalottages à répétition, des prises de la température inutiles plusieurs fois par jour, lavements...et ce jusqu'à un âge avancé de l'enfant. C'est une relation extrêmement fusionnelle qui s'instaure dans laquelle l'enfant est un objet sexuel.

Par ailleurs, l'inceste se caractérise par un **abus de pouvoir**, de confiance, une **trahison** de la part d'un proche sur un enfant. Les liens qui les unissent sont de l'ordre de la dépendance affective et matérielle (lorsqu'elle remet en cause la structure familiale). L'agresseur implique la victime dans un conflit de loyauté pour obtenir son silence en utilisant des phrases du type : « *Si tu parles, tu vas détruire la famille* ».

L'inceste est un meurtre sans cadavre, un meurtre psychique car il crée la confusion dans l'esprit de l'enfant entre amour et sexualité (Ferenczi), il place l'enfant dans une fonction d'objet sexuel visant à assouvir les fantasmes sexuels de son agresseur que la plupart du temps il aime et en qui il a confiance.

L'inceste inverse les rôles : l'enfant devient le parent du parent, crée la peur et place la victime dans une constante insécurité. L'acte en lui-même provoque une sidération et une dissociation (phénomène de se couper en deux : sortir de soi même) pour survivre à l'insupportable.

² En France, jusqu'en 2010, l'inceste en tant que tel ne tombait pas sous le coup de la loi (loi de 1998) : c'est l'abus sexuel sur mineur, (aggravé si l'abuseur a une position parentale, éducative : père, beau-père, père adoptif, tuteur, éducateur...) qui tombait sous le coup de la loi. (L'inceste entre adultes consentants n'est pas illégal...). Depuis, la **loi du 8 février 2010** punit spécifiquement l'inceste commis sur les mineurs, qui était jusqu'ici considéré comme une circonstance aggravante des crimes et délits sexuels, a été votée. Ce texte, présenté par la députée Marie-Louise Fort (UMP), prévoit l'inscription de la notion d'inceste dans le code pénal et dispose que les viols et agressions sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis "au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère, une sœur ou par toute autre personne, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait".

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021794951&categorieLien=id>
<http://www.textes.justice.gouv.fr/dossiers-thematiques-10083/loi-du-80210-sur-linceste-11775/>

L'inceste est tellement traumatisant que la victime doit dans la plupart des cas, pour survivre, oublier et se plonger dans le déni. C'est un mécanisme de défense qui se met en place pouvant provoquer l'oubli total des faits. Dans ce cas, personne ne peut savoir quand les souvenirs vont se manifester à nouveau.

Il n'existe pas de statistiques officielles en France concernant l'inceste mais d'après des études étrangères :

- 20% des filles, 7% des garçons sont agressés sexuellement avant l'âge de 18 ans,
- 80% sont des victimes d'inceste,
- 45% le seront avant l'âge de 9 ans,
- Les risques sont multipliés par trois en ce qui concerne les personnes handicapées,
- 85% des cas durent plusieurs années,
- 50% vont parler à leur mère ou amis »

Sources : ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VICTIMES DE L'INCESTE

<http://aivi.org/fr/vous-informer/linceste-definition>

1 personne sur 3 aurait été abusée sexuellement, c'est selon Fernande Amblard (*Panser l'impensable*, voir bibliographie) la proportion que l'on trouve dans les groupes de thérapie, par exemple (des études similaires au Canada montrent la même proportion et **on retrouve cette proportion quel que soit le niveau socio-économique de la famille, quel que soit son milieu social, des milieux les plus précaires à l'élite, et ce sur tous les continents**).

2% des garçons et 9% des filles dans la tranche d'âge 12-24 ont été victimes d'abus sexuels pendant l'enfance ou l'adolescence (Rufo-Choquet 2007) mais généralement ces chiffres sont très sous-estimés : en France, **90%** des cas ne sont pas déclarés à la justice (sources Fréquence M, 6 juillet 2011 <http://www.frequencecm.com/>)

Certaines pratiques ne sont pas toujours repérées comme abusives sexuellement, et s'apparentent à l'inceste pour ce qui est de leurs conséquences sur la victime : excès de maternage avec stimulation des organes génitaux, soins d'hygiène inadaptés (toilettes vaginales intempestives, décalotage, contrôle sphinctérien par l'usage de lavements ou autre intrusion) ; et encore, prolongement anormal dans le temps des soins d'hygiène pour lesquels l'enfant devrait être autonome.

L'abus sexuel, l'inceste, capte l'autre, l'emprisonne, dans une relation sexuelle et une relation d'emprise.

Les effets de cette **double infraction de l'intimité psychique et physique** sont dévastateurs, et les conséquences souvent lourdes tant sur le plan psychique, que sur le plan sanitaire et social : addictions, suicides (28% des suicidantes ont été abusées. Selon les sources, 60 à 80% des prostitué(e)s ont été abusé(e)s sexuellement durant l'enfance ou l'adolescence, de même que 60% des toxicomanes).

Dans 94% des cas, l'abuseur est un homme, membre de la famille ou un proche. *Seulement 6% des abus sont perpétrés par quelqu'un de totalement inconnu de l'enfant...* (Jocelyne Robert, *Te laisse pas faire*, Editions de l'Homme 2005).

Facteurs de risque :

- Incestuel / relation fusionnelle d'emprise (voir ci-dessous)
- hyper-sexualisation des relations
- Séparations précoces
- Absence de la mère (psychique et/ou physique)
- Isolement social

Défaut (absence) ou excès de l'autre (fusion ou emprise) sont des facteurs de risque. On pourrait sans doute dire Défaut ET excès, trop ET pas assez : trop de père et pas assez de mère (ou le

contraire), trop d'intimité, pas assez d'espace privé, trop de fusion, pas assez de limites, trop de famille nucléaire (isolée) et pas assez de famille élargie / amis / société...

Des enquêtes canadiennes montrent que dans les familles incestueuses, 33% des mères avaient souffert d'une maladie grave ; 50% des femmes incestées par leur père se souviennent que leur mère était souvent hospitalisée, donc absente (Delisle, 2004, p. 166)

L'inceste ne survient pas comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. L'inceste survient dans des familles où les limites sont floues, parfois depuis plusieurs générations. L'inceste survient dans les familles à transactions incestueuses / incestuelles. F. Amblard propose une typologie de 3 couples parentaux que l'on retrouverait dans les familles incestueuses (p.19) :

- père dominant, mère soumise, disqualifiée par le mari ; la fille est parentifiée jusqu'à remplacer la mère auprès du mari ;
- père soumis, mère dominante : elle disqualifie, humilie, méprise le mari qui se « console » auprès de sa fille ;
- père et mère dominants, l'enfant sert de régulateur de tensions conjugales ; le père se rapproche de la fille pour « punir » sa femme.

L'équilibre de la famille repose sur le secret, maintenu par des injonctions contradictoires (*double-bind*) qui enferment l'enfant dans la confusion psychique : « nous sommes une famille exceptionnelle ; tu as bien de la chance, tu ne dois rien dire de ce qui se passe à la maison... ». La levée du non-dit ferait exploser la famille (placement, séparation, incarcération...). Dans tous les cas ces couples sont immatures, et par leur immaturité même ne peuvent envisager la séparation.

8% des personnes abusées reproduisent l'abus une fois adultes. C'est-à-dire que 92% des victimes ne reproduisent **pas** l'abus. En revanche, dans une grande majorité, les abuseurs ont eux-mêmes été abusés sexuellement durant l'enfance ou l'adolescence.

Facteurs de protection

- les soins précoces du père pour son bébé, selon Christiane Olivier³ (*Les Fils d'Oreste*) citée par Delisle (2004). Cela rejoint ce qu'écrit B. Cyrulnik (*De l'inceste* 2000) sur les deux fondements de l'émotion humaine : le corps-à-corps⁴ et le langage : quand un homme est ressenti comme père à travers des gestes de soin, et désigné, nommé comme père par le langage (par la mère, l'entourage, la société...), l'homme sera doublement éprouvé comme père – et l'enfant sera éprouvé comme son enfant par l'homme, ce qui fera barrage au désir incestueux.
- Tuteurs de résiliences : tuteurs, famille élargie... en effet on peut décrire les familles incestueuses comme des familles closes, fermées à l'extérieur, et floues, confuses à l'intérieur (*De l'inceste* 2000).

Conséquences de l'inceste

Lorsque l'abus survient dans la vie d'un enfant, sa personnalité est en plein développement ; il est généralement déjà en carence affective, puisque l'inceste survient dans des familles à transactions incestueuses (flous des limites, flou générationnel, couple parental immature, emprise...). Les dégâts vont dépendre de l'âge, de la fréquence et de la répétition, la forme du traumatisme... Mais il n'y a pas d'inceste « soft ». Pour la victime, l'inceste, c'est Hiroshima.

³ Christiane Olivier, psychanalyste française, a écrit notamment *Les enfants de Jocaste, l'empreinte de la mère*, sur le pendant féminin du complexe d'Œdipe, *Filles d'Eve, ou la relation mère-fille : Les fils d'Oreste ou la question du père*, et *L'ogre intérieur, de la violence personnelle et familiale*.

⁴ De même les grands singes (bonobos, macaques...) évitent les adultes avec qui ils ont eu des interactions précoces de corps à corps, que ce soit la mère biologique ou une femelle non-apparentée ayant fait office de mère.

Si l'enfant était trop petit pour mémoriser, le trauma s'imprime néanmoins dans le corps qui en gardera une mémoire sans mots.

C'est une invasion sensorielle à laquelle il n'est pas préparé, physiologiquement (en fonction de l'âge) et psychiquement : l'enfant cherchait de la tendresse, de la reconnaissance, de l'attention, il reçoit du sexe. « Son système sensoriel est saturé, son système émotionnel est trompé » (Amblard, p. 27)

Destruction de l'imaginaire : l'imaginaire se construit sur un mélange de fantasmes oedipiens et de non-passage à l'acte (l'enfant fantasme « j'épouserai maman », « j'épouserai papa », mais bien sûr, ne passe pas à l'acte !). Mais dans l'abus, il y a passage à l'acte (du parent sur l'enfant) et absence de fantasme (le passage à l'acte du parent tue le fantasme sain de l'enfant) : l'inceste, c'est le contraire de l'œdipe (Racamier, *L'inceste et l'incestuel*) dans le sens où l'Œdipe est le processus par lequel l'interdit de l'inceste est internalisé. Le passage à l'acte détruit le fantasme puisque celui-ci peut être suivi de réalité : l'imaginaire est détruit.

L'enfant abusé / incesté n'a plus de place, il n'est plus personne : l'abuseur ne reconnaît pas l'autre dans son altérité, car il l'a pris comme un objet. L'enfant incesté est mis à une place qui n'est pas la sienne. Dans le développement de l'enfant, celui-ci constitue son identité dans le regard de l'autre. Là, l'autre ne le regarde pas, l'autre l'annihile. (Les abuseurs, lorsqu'ils abusent, sont sans empathie, ils n'éprouvent que leur propre monde mental qu'ils projettent sur l'autre : « c'est lui/elle qui voulait », « c'est lui/elle (la victime) qui avait envie, qui m'a allumé... »).

L'enfermement dans la solitude : l'enfant qui subi l'inceste est dans une confusion mentale totale ; tous ses repères, s'il en avait, ont volé en éclat ; il est comme pétrifié, enfermé par les injonctions contradictoires et le secret. Il n'est plus un enfant comme les autres ; seul parmi ses pairs, qui pourrait le comprendre ?...

Conséquences de ces conséquences : l'enfant se coupe de son ressenti. Reste comme un magma de sensations non nommées, non reconnues : l'alcool, la drogue, l'anorexie, la boulimie, pourront être plus tard des moyens de faire taire ses sensations « inrepérables ».

Culpabilité et honte : l'abus disqualifie l'enfant, « je suis nul, c'est de ma faute, c'est bien fait pour moi, de toute façon, je ne vauds rien ». Si l'abuseur a rendu l'enfant responsable, le sentiment de honte et de culpabilité sera renforcé... : il porte en fait la honte que son agresseur ne ressent pas. En effet, la honte est une émotion humaine et sociale : elle est le « clignotant rouge » qui s'allume à chaque fois que nous risquons de franchir la ligne qui sépare l'humain et de l'inhumain⁵, pour ne pas que nous la franchissions. Le criminel ayant, pour franchir la ligne, refoulé (inconsciemment) sa honte, elle est projetée sur la victime, qui porte alors la honte de son agresseur.

Si l'enfant a pris du plaisir, la honte peut être encore plus grande (éprouver du plaisir montre juste que le corps de l'enfant fonctionne normalement ; mais l'enfant va en éprouver de la honte, en pensant qu'en prenant plaisir au crime qu'il subit, il en devient alors complice et donc coupable : mais l'enfant victime n'est en rien coupable : toute la culpabilité appartient à l'abuseur, et aux adultes qui sont responsables de l'enfant et n'ont pas su/pu/voulu le protéger) ; les conséquences peuvent être alors que toute autre expérience de plaisir ramène à l'abus ; que le plaisir soit recherché de manière compulsive, et/ou que le plaisir de la relation affective soit clivé du plaisir sexuel.

⁵ La honte, selon Vincent de Gauléjac, est au fondement du lien social : l'être humain ressent de la honte lorsqu'il est confronté à des violences humiliantes qui sont à la frontière de l'humain (au-delà de ce qui fonde les sociétés humaines : le respect de la vie, l'interdit de l'inceste, du crime, de l'abus, de la maltraitance, de la torture...) — comme victime ou spectateur. (Vincent de Gauléjac : Directeur du Laboratoire de Changement Social, professeur de sociologie à l'Université de Paris Diderot, membre fondateur de l'Institut International de Sociologie Clinique – a commencé sa carrière comme éducateur spécialisé – auteur de *Les sources de la honte* (Poche) et *Qui est « Je » ?*)

Cf. **Face à la honte**, conférence à La Traversée 17.11.10, CR Anne Carpentier
http://www.interaide.org/pratiques/pages/forum/Face_a_la_honte_Gaulejac.pdf

L'incapacité à dire non, à poser des limites : l'enfant n'en a jamais connues (l'absence de limites préexistant à l'inceste). De plus l'envahissement corporel détruit la sensation de limites ; enfin, le fait de se couper de son ressenti augmente encore l'incapacité à ressentir les limites.

Le développement de l'identité de l'enfant, en construction au moment de l'abus, s'arrête, et se fige en se construisant sur l'abus.

Le désir est devenu pervers ou dangereux, le plaisir est ambigu, le lien d'amour est trop risqué (on y risque son intégrité et son être), et la sexualité ne peut s'inscrire dans un lien d'amour.

Le devenir de ces personnes est perturbé, avec la possibilité de risques graves qui s'étaleront dans le temps (Amblard p. 34) :

- Dépressions chroniques
- Délinquance,
- Echec scolaire, professionnel
- Troubles sexuels et troubles affectifs
- Anorexie, boulimie, toutes les addictions,
- Prostitution
- Tentatives de suicide et/ou suicides
- Bouffés d'angoisse
- Bouffées délirantes, psychoses
- Troubles graves de l'image corporelle
- Rituels obsessionnels de lavage
- Reproduction à la génération suivante (8%)
- Sexualité compulsive ou absence de sexualité
- Tendance à vivre des relations abusives (affectives, sexuelles, professionnelles...)
- Incapacité à vivre simultanément amour et sexualité dans une même relation...

Pour s'en sortir...

En parler... Fernande Amblard décrit 5 étapes thérapeutiques, très résumées ci-dessous :

- Révélation du secret et reconnaissance par la personne de son statut de victime, (la reconnaissance, par le thérapeute, du statut de victime de son client va permettre au client de se reconnaître comme victime) (*)
- Reprendre contact avec l'émotion : la honte, la culpabilité, la colère, la tristesse et le désespoir...
- Victimisation (période nécessaire, puisque la victime a porté la honte et la culpabilité de son agresseur)
- Replacer l'abus dans l'histoire familiale (**)
- Reconstruction : sortir de la victimisation pour reconquérir sa liberté : capacité à dire non, à dire oui, liberté de sensation, d'émotion, capacité à désirer...

(*) Si il s'agit d'un mineur, la loi française oblige au signalement

(**) Cela peut être l'occasion d'une démarche judiciaire. En France une plainte déposée par la victime d'un abus sera prise en compte dans les 20 ans qui suivent la majorité de la victime (soit jusqu'à ses 38 ans) ; cette période est élargie si une procédure est déjà en cours (par exemple dans une famille, ou dans un réseau pédophile, une autre victime peut avoir porté plainte et une procédure peut être en cours).

L'« inceste du deuxième type » (Françoise Héritier, *Les deux sœurs et leur mère, anthropologie de l'inceste*, Odile Jacob 1994, citée dans *De l'inceste*, avec Naouri et Cyrulnik, Odile Jacob 2000) : mise en contact de consanguins par l'intermédiaire de partenaire(s) commun(s) : par exemple si une fille et une mère couchent avec un même homme — ou si deux sœurs (ou frères) couchent avec un même partenaire.

Il me semble que l'inceste du 2^e type est à la frontière entre l'inceste et l'incestuel, dans le sens où il y a passage à l'acte sexuel, (comme dans l'inceste) mais que les deux personnes entre qui cet acte sexuel est « commis » pourrait-on dire, ne suffit pas à le qualifier ni d'incestuel, ni d'incesteux. « Vu de l'extérieur », si l'on ne connaît pas les relations qui lient les protagonistes, cet acte sexuel ne paraîtrait ni incesteux, ni incestuel.

L'incestuel :

L'incestuel, c'est l'inceste sans passage à l'acte sexuel.

Vu de l'extérieur, il n'y a rien. Vu de l'extérieur, l'incestuel peut même ressembler à de l'amour : vu de l'extérieur, une famille incestuelle peut ressembler à une famille très unie par « l'amour », mais ce n'est pas de l'amour... c'est de la fusion, de la confusion (des genres, des générations, des places, des identités...) c'est de l'emprise. Un parent qui considère son enfant comme s'il était une extension de lui-même, et/ou comme s'il était un objet n'est pas dans une relation d'amour mais dans une relation d'emprise.

Pour filer ma métaphore nucléaire et radioactive, si l'inceste est un Hiroshima pour la victime, l'incestuel, c'est Tchernobyl.

Car ce qui caractérise l'incestuel, et ce qui est commun à l'inceste et à l'incestuel, c'est **l'intrusion psychique**.

L'incestuel, c'est du flou, le « magma du pas nommé », dit Fernande Amblard. « L'inceste en creux ou l'inceste fantôme » est selon elle (p. 89 et suivantes) un problème de mauvaise gestion du désir. Le désir qu'un parent peut ressentir pour un enfant (désir qui n'est pas mauvais en soi) est dénié (parce que ressenti comme trop dangereux ou honteux) alors il sera projeté sur l'enfant ou l'adolescent, qui peut ressentir, porter une honte qui n'est pas la sienne : cela peut être le cas d'un père qui a été incesté lorsqu'il a été enfant, par exemple, et ressent comme inacceptable d'éprouver du désir pour sa fille, de peur d'abuser d'elle ; il va alors refouler / barrer ce désir au point de ne pas le reconnaître en lui-même, mais la fille sentira le trouble, et portera la honte et/ou le malaise que le parent n'éprouve pas.

En réalité, ce n'est pas le désir que l'on peut ressentir pour ses enfants qui est mauvais en soi ; c'est ce qu'on en fait qui peut être bon ou mauvais. Une manière ajustée de gérer ce désir, c'est par exemple de dire à sa fille « tu es belle, ma fille, et les hommes que tu aimeras sont des grands chanceux » (ou selon les normes sociales et familiales en vigueur « l'homme que tu aimeras / que tu épouseras est un grand chanceux ») : la fille est ainsi reconnue dans sa féminité, reconnue comme une femme désirable, et autorisée à aller vers les hommes, à l'extérieur de la famille.

Cela peut aussi être le cas d'un parent qui éprouve un désir qu'il ressent comme coupable : il peut alors accuser l'enfant, projetant sur lui sa culpabilité pour s'en défaire : « tu es indécente, tu es une allumeuse... ». La féminité de la jeune fille va alors être douloureusement disqualifiée. Elle peut réagir en s'allumant, « s'hystérisant » ou au contraire en s'éteignant, camouflant son corps et sa féminité, (c'est aussi une composante de l'anorexie : effacer toutes les formes qui peuvent attirer le regard, ne pas, ne plus être une femme – l'arrêt des règles et leur reprise signent l'entrée et la sortie du trouble).

Le garçon adolescent lui pourra être parentifié, mis dans une position de « chef de famille ». Face à une mère trop proche, trop envahissante, ou aguicheuse, il pourrait risquer de développer plus tard des troubles de l'érection, éjaculation précoce...

Si l'inceste (du côté des abuseurs) concernent majoritairement les hommes (95% des filles abusées et 85% des garçons l'ont été par des hommes – Delisle 2004), les femmes ont sans doute une place plus grande dans l'incestuel — à travers ces relations fusionnelles et d'emprise que souvent on

confond avec l'amour⁶ et notamment dans la relation mère-fille. Mais ce n'est pas l'amour : c'est une emprise où l'autre (en l'occurrence, dans l'incestuel, l'enfant) et considéré comme un objet (et non comme un sujet à part entière), une extension narcissique du parent.

Cependant, l'incestuel, comme l'inceste, est toujours une pathologie du système.

L'incestuel ce n'est même pas du non-dit, c'est du pas-dit, c'est avant la représentation ; ça colle, ça agglutine, ça confond, ça mélange... Ca brouille les pistes, les frontières entre les personnes, les sexes, les générations, les identités, les corps... (« ma fille, c'est tout moi » ; où l'identité même de l'enfant est niée ; « elle m'a fait une rougeole », comme si la mère était dans la peau de son enfant... et de fait, parfois, dans un délire de fusion, ces mères pensent partager la peau, être dans la même peau que leur enfant, dans l'esprit de leur enfant « je sais ce qu'elle veut, ce qu'il lui faut, je sais qui est bon pour elle... » : c'est l'intrusion psychique. Cette intrusion, cette fusion coupe l'enfant de son être propre, de la source de sa subjectivité, sa vérité intérieure, de sa capacité à sentir son désir propre, « comme il en serait d'un pays coupé de sa culture propre ou de ses sources énergétiques et, de ce fait, à la merci de toutes sortes d'impérialismes étrangers et *in fine*, d'effondrements politiques, économiques, culturels, spirituels... » pour reprendre une image parlante donnée par Y. Prigent⁷. Cette faillite, évoquée métaphoriquement comme celle d'un pays, peut se produire de la même manière chez les personnes qui, à travers leur enfance et adolescence, n'ont pas pu se construire comme séparées, individuées. Souvent suradaptées à la réalité (et souvent extrêmement intelligentes, de manière compensatoire, car ne sachant pas véritablement qui elles sont ni ce qu'elles désirent, et coupées de leurs propres émotions, elles ne peuvent que se servir de leurs capacités intellectuelles pour se diriger dans la vie) coupées de leur énergie intérieure, ces personnes sont à risque de tomber en panne d'énergie, c'est-à-dire en dépression, et, si elles sont trop clivées (coupées de leur être propre) elles peuvent risquer de décompenser, à l'adolescence ou à l'entrée dans l'âge adulte, au moment où elles devraient pouvoir se séparer.

Pour Racamier (*L'inceste et l'incestuel*), pour générer de l'incestuel, il faut ce manque de limites et ce flou transgénérationnel, ainsi qu'un secret, qui n'est pas nécessairement sexuel, mais qui est honteux (cela peut être un acte illégal, un crime non sexuel ; ou un acte non criminel et sexuel, comme un adultère, un enfant né d'un amour illégitime ; un deuil non fait : un suicide, une disparition...).

Le flou entre les générations : pour qu'il y ait un passage à l'acte incestueux, il faut qu'il y ait déjà un manque de limites, un flou dans les limites : l'inceste n'arrive pas comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. L'horizon est déjà bien bas et se confond avec la terre... Ainsi, l'incestuel à la génération précédente peut faire le lit de l'inceste à la génération qui suit. Et inversement : si il y a eu inceste à la génération précédente, on retrouvera une ambiance incestuelle à la génération suivante car l'interdit de l'inceste y aura été transgressé, et les limites entre les générations en restent floutées — sauf si un travail thérapeutique permet de stopper là le système pathologique, ou si un conjoint sait mettre les limites qui ont manqué aux générations précédentes.

⁶ Certains psychanalystes (M. Bydlowsky, *La dette de vie*, PUF Fil Rouge, pp.75, 76, 88) ou apparentés (A. Naouri, *De l'inceste*, avec Naouri et Cyrulnik, Odile Jacob 2000) semblent considérer la maternité comme pouvant être incestueuse de fait... Il me semble plutôt qu'ils confondent oedipe et inceste.

Sur ce sujet là, l'opposition que fait Racamier entre l'inceste et l'œdipe me paraît éclairante, et permet d'éviter la confusion entre maternité et inceste : l'inceste-passage à l'acte est le contraire de l'œdipe (processus d'élaboration psychique qui permet précisément l'intégration de l'interdit de l'inceste).

La grossesse peut toutefois réactiver des problématiques *oedipiennes* restées inachevées. En revanche, si la grossesse révèle ou provoque un état pathologique, si elle est perçue comme étant issu d'un processus apparenté à de l'identique (comme dans le délire de parthénogénèse, ou de délire de filiation mère-fille que j'appelle en poupées russes) ou quand l'enfant est considéré comme une extension narcissique de la mère, (et non pas comme un être humain différent d'elle) alors on est plutôt à mon avis dans le domaine de l'incestuel.

Et bien sûr des traumatismes refoulés peuvent ressurgir en accédant à la maternité, qui va ramener à la mémoire, par le biais de la mémoire corporelle qui se réactive durant la grossesse et l'accouchement et les premiers gestes de maternage, les souvenirs ou les traces d'abus sexuels précoces. (Et l'accès à la paternité, les changements du corps de leur femme qui devient mère, la naissance de leur enfant et les premiers gestes de « paternage » pour les hommes).

⁷ *Vivre la séparation*, Yves Prigent, Desclée de Brouwer, coll. Psychologie, 1998, 2003

Ce flou transgénérationnel peut être une grand-mère qui tient le rôle de mère pour ses enfants et petits-enfants : la mère se trouvant ainsi mise au même niveau que ses propres enfants ; c'est une configuration qu'on retrouverait fréquemment dans l'anorexie, d'après Jeammet, où la fille est le support de projection d'une image parentale (*Anorexie Boulimie, les paradoxes de l'adolescence*, P. Jeammet, Hachette Littérature, 2004 - p.130). Ou un grand-parent, qui écartant ou ignorant son beau-fils, intervient outre mesure dans la gestion de la vie de sa fille et de ses petits-enfants : choix des prénoms des enfants, choix du logement, des écoles où scolariser les enfants, gestion du budget familial et de l'épargne (voire choix des vêtements de sa fille, de son mari, ou de ses amoureux...).

A l'inverse cela peut être des enfants parentifiés : un fils auquel une mère donnera la place du chef de famille ; une fille à qui le père offrira des bijoux de femmes, des robes de femmes, des week-ends, des sorties en soirées, au lieu de sortir avec sa femme... (Aller à des soirées avec son père n'est pas mauvais en soi !!! c'est l'ambiguïté, le flou, la persistance à travers le temps, de comportements associés, une certaine contrainte, qui permettront de faire l'hypothèse d'une ambiance incestuelle).

Racamier parle de protagonistes « complices » mais à mon sens, au moins l'un des protagonistes est la victime, nécessairement : c'est l'enfant sous emprise. Le parent incestuel peut être lui aussi victime (du système incestuel ou incestueux transgénérationnel dont il est issu): Et en tant que victime maintenue dans le dysfonctionnement transgénérationnel, il peut n'avoir aucune conscience du mal qu'il est lui-même en train de perpétuer (le type de phrase comme l'exemple assez anodin ci-dessus —« elle *m'*a fait une angine » — et souvent pris pour la manifestation de l'amour d'une « mère-poule » ; beaucoup de mères ont dit ce genre de choses à un moment ou à un autre, souvent quand l'enfant est petit. Là encore, ce n'est que la multiplicité d'exemples de ce type, associés à d'autres, et leur persistance dans le temps, au-delà de la petite enfance et de l'enfance, comme si les corps de la mère et de l'enfant continuaient d'être confondus, qui pourront faire émerger l'hypothèse d'une relation incestuelle).

Je pense que tous les protagonistes sont probablement victimes, mais ils ne sont pas tous complices (ou alors la complicité est dans le couple parental : pour qu'une mère ait une relation incestuelle avec son/ses enfant(s), il faut un père absent – ou « aveugle », ou complice...).

L'incestuel peut s'exprimer à travers des actes (Racamier cite cet exemple assez frappant d'un père et d'une fille qui manipulent et comptent avec délectation leur argent en public — mais dit-il, ce n'est pas un déplacement au sens psychanalytique).

On peut parfois en saisir la piste dans des « lapsus » répétés : « mon frère, euh, non mon mari », mélanges de prénoms, etc.

L'absence de limites se traduit aussi concrètement : les portes (des chambres, des toilettes...) sont toujours ouvertes, jamais fermées ; ou des maisons où les pièces (chambre à coucher, salle-de-bain) n'ont tout simplement pas de portes (ce qui, selon les contextes géographiques, économiques et culturels, est anodin, ou pas du tout). Des portes ouvertes ne constituent pas forcément un problème en soi. C'est que les enfants, en particulier à partir de la puberté, n'aient pas le choix, la liberté de les fermer quand ils le souhaitent, qui est problématique.

Il peut s'agir aussi de comportements plus ou moins anodins (selon l'âge ou le sexe des enfants, et là encore selon la culture et le contexte... dans les habitations à pièce unique des bidonvilles, difficile de faire autrement pour les parents que de dormir avec leurs enfants : mais souvent même dans ces lieux exigus, les familles séparent dès qu'elles le peuvent les lieux de couchage, par un rideau, un écran, une mezzanine...) : un parent qui dort dans la chambre des enfants, une mère qui prend ses enfants dans son lit quand le père est absent... (Là encore, ce n'est que la multiplicité d'exemples de ce type, associés à d'autres, et leur persistance dans le temps sans que l'âge des enfants ne soit pris en compte, et une certaine contrainte perçue, qui pourront faire émerger l'hypothèse d'une ambiance incestuelle).

Un parent qui prend son enfant comme confident et lui raconte sa vie sexuelle... Ou qui demande (exige) que son adolescent(e) lui raconte sa vie amoureuse.

Souvent l'incestuel ne sera repéré que par les troubles qu'au moins un des protagonistes du système manifesterait. Le trouble du comportement (troubles du sommeil, anorexie, ou autres formes d'addictions, bouffées délirantes...) formera alors la partie émergée de l'iceberg.

C'est pourquoi souvent les troubles éclatent chez l'enfant à l'adolescence ou à l'entrée dans l'âge adulte, à cette étape cruciale dans le processus de séparation-individuation, où le jeune doit quitter sa

famille. Pierre Coret, psychiatre, psychothérapeute et Gestalt-analyste regarde ainsi l'anorexie chez la jeune fille, et la met en parallèle avec la schizophrénie chez le jeune homme.

C'est le nuage de Tchernobyl : ça ne se voit pas, pourtant, ça lamine, ça contamine, c'est létal, ça traverse les frontières et les générations ; la non visibilité, le déni, font intrinsèquement partie de la toxicité : on n'en protège pas son entourage / on ne s'en protège pas (mais on peut apprendre à s'en protéger, grâce à une thérapie, l'aide d'un conjoint...).

Les conséquences de l'incestuel sont les mêmes que dans l'inceste

Les familles incestuelles sont des **familles à transactions incestueuses** sans passage à l'acte. Ce qui caractérise l'incestuel, et ce qui est commun à l'inceste et à l'incestuel, c'est **l'intrusion psychique**.

Ainsi, les conséquences possibles sont les mêmes que dans l'inceste :

- Délinquance,
- Echec scolaire, professionnel
- Troubles sexuels et affectifs
- Anorexie, boulimie, toutes les addictions,
- Délinquance, prostitution
- TS et/ou suicides
- Bouffés d'angoisse
- Bouffées délirantes, psychoses
- Dépressions chroniques
- Troubles graves de l'image corporelle
- Rituels obsessionnels de lavage
- Reproduction à la génération suivante
- Sexualité compulsive ou absence de sexualité
- Tendance à vivre des relations abusives (affectives, sexuelles, professionnelles...)
- Incapacité à vivre simultanément amour et sexualité dans une même relation...

En sortir... il n'y a pas de plainte à déposer... On est en dehors du registre de la loi...

Le travail sera le même que pour l'inceste ; sauf que c'est paradoxalement parfois plus difficile dans le sens où il n'y a pas forcément d'acte identifiable, d'abuseur clairement identifiable sur lequel focaliser colère, révolte, et appuyer la phase nécessaire de reconnaissance d'être une victime / « victimisation »... Ni de tiers représenté par la Loi, pour objectiver l'abus. Là aussi, la « simple » (*parce qu'il ne s'agit pas d'induire !*) reconnaissance par le thérapeute, du statut de victime de son client va permettre au client de se reconnaître comme victime.

Extraits de missions sur le terrain

Voici deux exemples de deux familles, abordées lors de missions que j'ai faites sur terrain, illustrant le type de situations auxquelles les équipes peuvent être confrontées, en relation avec la problématique de l'inceste et de l'incestuel ; et les « jetés d'idées » partagées lors des *debriefings* avec les équipes (extraits de rapports de mission).

Pour illustrer le flou générationnel, (que l'on retrouve typiquement dans l'inceste et l'incestuel), voici quelques éléments extraits d'un débriefing avec une équipe d'assistantes sociales (AS).

Lila (prénom modifié), mère célibataire de 21 ans vit chez son père veuf avec son grand frère et ses sœurs cadettes, et sa fille de 3 ans. Elle est accompagnée par une travailleuse sociale par des visites à domicile depuis 3 mois. Lors de la visite de ce jour, l'Assistance Sociale (AS) est accompagnées, dans un but de soutien, par deux collègues, qui ont pour mission d'observer la visite, puis, lors du débriefing, elles donnent leurs observations à l'AS, et proposent des conseils ou des pistes de travail (un des buts connexes de cet exercice est aussi bien sûr d'aiguiser le sens de l'observation d'une part, et d'analyser d'autre part, des AS, lorsqu'ils sont dans la position d'observateur).

L'accompagnement s'est jusque là plutôt focalisé sur l'accès à un prêt (l'AS dit que le problème de cette famille est un problème de revenus) et la recherche d'un garant ; il semble cependant que le prêt ne permettra peut-être pas de changer drastiquement la situation de cette famille, et qu'elle est engluée dans quelque chose de plus compliqué : deuil (maladie et mort de la mère, puis du petit frère, il y a trois

ans — quand Lila était enceinte — qui a plongé la famille dans la ruine) famille très intriquée et mélange des générations.... (Ce serait intéressant de savoir qui dort où dans la maison).

Durant la visite faite par les 3 AS, le thème a été l'accident de bicyclette que le frère a eu récemment. C'est le père qui parle tout le temps. Puis le frère. C'est évidemment bien de les conseiller concrètement là-dessus mais finalement, la visite n'a pas pu être faite avec Lila, puisque toute la famille était là, à parler de l'accident. Lila raccompagne les Assistantes Sociales (AS), « elle avait envie de parler à l'AS en tête à tête », font remarquer les observatrices. (NB : ce n'est d'ailleurs pas une observation mais une interprétation ; l'observation est « Lila raccompagne les accompagnatrices à la porte du jardin ». Ensuite, on peut proposer une interprétation : « et j'imagine que c'est parce qu'elle voulait parler à l'AS »).

Le fait que la famille n'arrive pas à trouver de garant pour le prêt dit quelque chose de leur exclusion sociale. La famille peut se focaliser sur le prêt, espérant ainsi « tirer quelque chose » de l'ONG. Elle peut aussi focaliser l'attention sur le prêt, pour que l'AS ne s'imisce pas dans cette configuration familiale complexe. De son côté, l'AS peut aussi se focaliser sur le prêt, pour éviter de rentrer dans la « lourdeur » de cette famille, ce qui est humain et compréhensible. C'est une famille que le deuil a précipité dans la ruine et l'exclusion (tout l'argent disponible et le capital du père menuisier ont été dépensés pour payer l'hôpital pour la mère et le petit frère, y compris l'argent de la vente de la maison — héritage familial de la famille du père, qui aurait dû être partagé avec sa fratrie : la fratrie s'est rebellé et... a envoyé le père en prison !).

La relation entre Lila et l'AS est bonne, la confiance s'est tissée, confirment les observatrices. Lila ne parle pas devant son père. Les observatrices notent finement que l'AS semble aussi impressionnée par le père qui parle haut et fort, et semble ainsi être dans la même position que Lila !

Lila « a pris la place de la mère » disent les AS un peu gênées : mais jusqu'à quel point ?

Le père de Lila dit qu'il veut être un « père » pour sa petite fille.

C'est le frère (réparateur de bicyclettes, 22 ans) qui génère le revenu pour toute la famille, et Lila qui gère le budget familial et les enfants. Le père se pose en « patriarche » et décide tout. Mais ce sont ses deux aînés qui gèrent la famille, le revenu, le budget...

Lila s'occupe de ses petites sœurs (14, 8 et 6 ans) et de sa fille (3 ans), et veut que le nom de son propre père apparaisse comme père sur l'acte de naissance de sa propre fille... C'est l'idée de qui ? De Lila ? De son père ? Que dit-elle quand elle dit cela à l'AS ? Est-ce une manière de dire qu'elle est victime d'inceste ? Ou est-ce la honte d'être mère célibataire ? (mais cela est si fréquent dans ce contexte que cela serait étonnant ?). ⇒ Eclaircir cela avec délicatesse de manière à ne pas blesser ou faire honte à Lila. Si elle est victime, se référer à la loi du pays : un père n'a pas le droit d'abuser de ses enfants.

Dans tous les cas, cela évoque une confusion des places et des générations. Aider Lila à recadrer, à se protéger.

Lila est en deuil (de sa mère, morte quand elle était enceinte, de son petit frère qui avait l'âge que sa fille a aujourd'hui ; peut-être aussi en deuil d'un amoureux, qui l'a abandonnée quand elle était enceinte...), et dans une situation compliquée depuis la mort de sa mère (avant elle avait un petit commerce de beignets qui marchait bien, mais aujourd'hui elle se retrouve à être femme au foyer et à s'occuper de tout, sans avoir de revenus propres).

Si il y avait inceste, elle aurait d'autant plus besoin de soutien et de protection (et ses sœurs aussi). Si c'est le cas, il y a une vraie responsabilité de l'ONG, nous semble-t-il, de l'aider à s'en sortir, et à « neutraliser » le père (il y a trois jeunes sœurs et une petite fille qui suivent... : dans le cas d'abus sur les enfants mineurs, le signalement serait obligatoire : ⇒ se référer au code déontologique des AS du pays et à la Loi du pays). Si il n'y a pas d'inceste, la situation est de toute manière très confuse (qui évoquerait une ambiance incestuelle, c'est-à-dire inceste sans passage à l'acte sexuel) et donc potentiellement à risque. Lila semble dans une position de soumission.

Peut-elle travailler en dehors de la maison, sans que sa fille et ses sœurs soient en danger ? Si oui, alors le prêt pour monter un petit commerce est sans doute une bonne idée. Sinon, il faut trouver autre chose, ou arrêter la piste du prêt (s'il ne permet pas de générer des revenus supplémentaires, le prêt risque d'endetter Lila). La priorité est aussi que les petites sœurs aillent à l'école.

⇒ Ne pas laisser cette famille dans son isolement.

Voici une autre situation, assez typique de celles que peuvent rencontrer les travailleurs sociaux dans leur travail d'accompagnement : une jeune mère qui confie à l'AS l'abus dont elle a été victime enfant.

Rose (prénom modifié) 21 ans (et, comme me l'avait dit l'AS, elle a tout juste l'air d'avoir 16 ans), 3 enfants : une fille de 7 ans et deux garçons de 4 et 1 ans, une fausse-couche entre les deux aînés. 3 objectifs au démarrage de l'accompagnement social (planning familial, malnutrition des plus jeunes, scolarisation de la fille aînée) auxquels se sont rajoutés d'autres objectifs psychosociaux (violence conjugale, jeux... : elle joue, il boit, il la bat parce qu'elle joue et qu'il ne comprend pas pourquoi elle joue... Mais elle joue pour la même raison que lui boit : pour tenter de soulager la tension interne, l'angoisse, la dépression...). La sœur du mari souffre d'une tuberculose multi-résistante (HIV ?), vit avec eux ⇒ un objectif se rajoute : dépistage TB pour toute la famille...

Gros entretien, le jour de notre visite, où la jeune mère dit à l'AS qu'elle a été vendue à 6 ans par ses parents pour... 15 euros..., abusée sexuellement par son père adoptif de 8 à 10 ans (elle tente de s'enfuir à 8 ans) ; il meurt d'une crise cardiaque quand elle a 10 ans. Elle s'enfuit une 2^e fois, avec des jeunes filles qui... la vendent à une maison close... Sa mère adoptive la récupère mais elle s'enfuit de nouveau. Elle rencontre son actuel mari à 13 ans (n'a pas dit à son mari qu'elle a été abusée ; il était là pendant l'entretien, endormi — grasse matinée après une soirée trop arrosée semble-t-il...) ; à 14 ans elle a sa 1^{re} fille aînée.

L'AS mène la visite parfaitement — sachant que c'est toujours très remuant d'accueillir cette souffrance. Le débriefing en équipe l'après-midi l'aide à alléger de la lourdeur de cette visite.

Des spécialistes proposent 5 étapes pour « panser l'impensable », les blessures de l'abus sexuels et de l'inceste (techniquement ici c'est de l'inceste puisque perpétré par le père adoptif) :

- révélation du secret et reconnaissance par la personne de son statut de victime : la révélation du secret, c'est l'étape qui a été franchie lors de cette visite : bravo à l'AS !
- reprendre contact avec l'émotion : la honte, la culpabilité, la colère, la tristesse et le désespoir... (les victimes portent souvent la culpabilité et la honte que devrait ressentir leur(s) agresseur(s) : mais un mineur n'est jamais coupable d'avoir été vendu, battu, violé... même si il n'a pas su dire non, même si il n'a pas su se protéger, c'était la responsabilité des adultes — du père, de la mère — de dire non et de le protéger : ici le père et la mère sont coupables) ;
- victimisation (période nécessaire) ;
- replacer l'abus dans l'histoire familiale ;
- reconstruction : sortir de la victimisation pour reconquérir sa liberté : liberté de sensation, d'émotion, capacité à désirer, à dire non, à dire oui.

Elle est bien seule cette jeune femme. Aujourd'hui, il y a l'AS pour l'accompagner... Mais il faut préparer la suite. Lui proposer de participer aux ateliers parents-enfants, pour le lien avec ses deux plus jeunes enfants malnutris, et pour le lien social. Proposer au couple des sessions couple (en groupe ⇒ pour le lien social, et à domicile pour aborder les questions plus délicates : si elle veut parler de son histoire à son mari ?) : si elle ne peut pas s'appuyer sur son mari, elle n'a personne sur qui s'appuyer... Ce sera intéressant de faire le génogramme avec mari aussi : on a souvent des histoires en miroir dans ces cas-là. (Et pourquoi cette sœur qu'il déteste vit-elle avec eux ?)... Attention aussi à la fille aînée qui a à peu près le même âge que Rose lorsqu'elle a été vendue et abusée (et prendre en compte que les enfants présents pendant l'entretien savent maintenant...).

Dans le cadre d'un accompagnement social sur une durée courte (8 mois à 1 an), il ne s'agit pas de faire une thérapie, et les travailleurs sociaux n'y sont pas formés. Mais ils peuvent s'appuyer sur les étapes décrites ci-dessus pour accompagner ces personnes et leur famille : pour ces personnes, c'est presque toujours la toute première fois qu'elles parlent de leur histoire, et qu'elles peuvent se confier et alléger un peu la souffrance, grâce à l'écoute empreinte de compassion de l'AS, sans jugement et sans risquer d'être rejetées. Dans ce travail, les équipes sociales peuvent elles chercher soutien et prendre appui sur les réunions hebdomadaires d'équipe, et sur leurs sessions mensuelles de supervision avec des psychologues.

Anne Carpentier, psychopraticienne, Gestalt-thérapeute 30.6.11 revu 11.8.11

BIBLIOGRAPHIE

→ *Panser l'impensable : Vivre pleinement sa vie d'adulte malgré un abus sexuel dans l'enfance*, Fernande Amblard, Ed. Jouvence, 2003, **recommandé pour les équipes si elles veulent aller plus loin.**

L'inceste et l'incestuel, Racamier, Editions Dunod 1995, réédition 2010

Abus, violence et traumatismes, Revue Gestalt n° 15

De l'inceste, F.Héritier, B. Cyrulnik & A. Naouri, Odile Jacob 2000

Les pathologies de la personnalité, Gilles Delisle, Editions du Reflet 2004

Sexualité, amour et Gestalt, Brigitte Martel InterEditions, Paris, 2004.

Regards croisés sur l'adolescence, son évolution, sa diversité Marcel Rufot, M. Choquet, Poche 2008

Où commence l'inceste ? Article de Claude Halmos, psychanalyste, sur

<http://www.psychologies.com/Moi/Epreuves/Souffrance/Articles-et-Dossiers/Ou-commence-l-inceste>

→ *Te laisse pas faire, les abus sexuels expliqués aux enfants*, Jocelyne Robert - Editions de l'Homme 2005. **Recommandé pour les équipes, pour la prévention des abus.**

L'un des rares ouvrages fait pour les enfants qui signale explicitement que la grande majorité des abus sexuels sont commis par des proches: père, beau-père, oncle, tuteur, voisin, ami... et bien plus rarement (6% des cas seulement !) par les inconnus qui offrent des bonbons aux petits enfants... Contient un questionnaire pour aider les enfants à identifier les risques et réagir dans les situations à risque.

Du même auteur et pour les ados ***Le sexe c'est d'jeun's - La vie amoureuse des ados***, Jocelyne Robert, les éditions de l'Homme, 2005 Ce livre présente la sexualité de manière très explicite, et sous sa face lumineuse, et pas seulement son côté obscur (abus, viol, harcèlement, MST, grossesses précoces) pour les adolescents de 13 à ... 93 ans !

<http://www.agressionsexuelle.com/index.asp> un site québécois très bien fait sur la lutte et la prévention des agressions sexuelles